

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 30 novembre 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2017, s'est réuni jeudi 30 novembre 2017 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, M. Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint, Messieurs Jérôme Gavand, Jean-Michel Gensse, Daniel Pernot, Pierre Revol, Frédéric Delétoile, conseillers.

Absents excusés : M Daniel BUISSON pouvoir à M.Pierre Revol, M. Romain JANSOONE pouvoir à Mme LACOMBE, Mme Natacha BESSE pouvoir à M. Gavand, Mme Nadine CABOCHE, M Stéphane LARDET.

Absent non excusé : M.Samüel Camelin, Mme Marina Marques

Désignation du secrétaire :

Laurent Magréault d'Attoma a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1.Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/10/2017;

Le compte-rendu de la réunion du 19/10/17 est approuvé à l'unanimité

2.Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

1. Subventions aux associations :

Mme le maire fait part des demandes de subventions reçues pour l'année 2017.

Association	Subvention 2017	Association	Subvention 2017
ADMR	200	Joyeux pétanqueurs	200
Bibliothèque	200	UMC	500
Clairpontoise	100	Noel Pays des lacs	517
Club Combe d'Ain	100	Tennis Club	100
Comité animation	1000	Banque alimentaire	50
Juralacs	200	Cinémésis	100
		Total	3267

Après discussion, au regard des actions effectuées par les différentes associations demandeuses sur la commune, ou de leur caractère particulier ou exceptionnel (Cinemesis- tournage du « Médecin des pauvres » et Noël au Pays des Lacs), le conseil décide par 10 voix pour et 1 abstention d'octroyer les subventions ainsi ventilées.

Une délibération sera prise

2. Bulletin municipal :

M. Jean Michel Gensse fait part des articles reçus et thématiques abordées dans le bulletin : celui-ci sera axé sur les travaux, avec une page histoire.

3. Compte rendu de la rencontre avec le secrétaire général de la préfecture :

Madame Lacombe 1ère adjointe et Mme le maire font le compte rendu de la réunion avec M.Chipponi secrétaire général et sous-préfet et M.Deléglise en charge du contrôle de légalité à la préfecture.

Concernant l'avenant des DSP eau et assainissement : il n'y a aucune possibilité de prolonger au-delà de 10 % du montant des DSP initiales soit environ 10 mois dans le cadre d'un avenant à l'identique,

Concernant le transfert de voirie de la ZAE : l'ensemble des voiries internes doivent être intégrées, y compris les petites dessertes menant au local technique ou au local des associations. La CCPL devant définir l'intérêt communautaire voirie en 2018, ceci devrait permettre la négociation compte-tenu de la mixité de la zone.

Poste animation économique : l'intégration des IFER dans le poste animation reste discutable puisqu'il s'agit d'une indemnité et l'animation ne pourra porter sur cette activité ; des éléments sont attendus de la préfecture.

TEPCV et modification de la lecture des conventions : M.le secrétaire général se renseigne auprès de la DREAL et ministère pour savoir si notre convention initiale est bien celle retenue dans la nouvelle lecture du ministère (voir point 4 TEPCV)

3.Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2^{ème} adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

1.Délibérations pour vente terrain à Mme Caboche et achat à M Prost et Mme Prost-Gorse :

Mme le maire rappelle que lors du conseil du 7 septembre le conseil avait émis un avis favorable à la demande de Mme CABOCHE au 17 rue du Château d'Eau d'acquérir environ 140M2 sur le domaine public, déjà occupés par les anciens propriétaires, (frais acte et bornage à la charge de l'acquéreur et au tarif de 2€/m²), mais qu'il fallait auparavant procéder au déclassement de cette parcelle.

Après bornage la parcelle concernée est numérotée A 1430 pour une superficie de 132m2

Le conseil approuve à l'unanimité le délaissé de voirie et la vente de la parcelle A 1430 à Mme Nadine Caboche

Une délibération sera prise

Mme le maire expose que suite à la délibération du 6 juillet 2017 autorisant l'acquisition d'une partie de la zone réservée située sur la parcelle A1020 à M. PROST et Mme PROST-GORSE, suite au bornage réalisé par le géomètre Vuillemey, pour la signature le 29 décembre chez le notaire, il convient de préciser cette délibération en mentionnant le N° de la parcelle à acquérir : N° A 1429 ; la surface définitive : 1657m2; et le prix définitif : 24 605 €, frais d'acte à la charge de la commune, et clauses annexes figurant dans la précédente délibération reprises ainsi que l'ajout de pénalités journalières de retard si la clôture mentionnée n'était pas mise en place. A l'unanimité le conseil valide ces précisions.

Une délibération sera prise

2. Urbanisme :

1. Demande d'acquisition bâtiment en ZA :

Mme le maire fait part de la rencontre avec M. Pascal Moulis qui souhaiterait étendre son activité, cette rencontre du 29/11 a permis de clarifier le projet sur les plans techniques, de délais, et financier. La commune serait favorable à cette extension mais se doit de trouver un autre local aussi fonctionnel. Ce 30 novembre, M. Moulis nous a fait part d'autres priorités avec l'accueil du nouveau praticien et que le projet était différé.

Le conseil souhaite anticiper au mieux cet agrandissement en adaptant l'arrivée d'eau (si nécessaire) pendant que des travaux sont en cours en ZA et en poursuivant la recherche d'un nouveau local.

2.Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

Déclarations préalables :

- Auvent route de la Saisse
- Murets rue B Thurel
- Isolation extérieure rue des Artisans

3. Travaux :

1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune (dont fleurissement 2018) :

Installation des portes du vestiaire du foot, balayage, nettoyage des bouches d'égout, préparation du studio et du grand appartement en vue de leur location.

Le benne a été livrée.

Proposition par M. Jérôme GAVAND de fleurissement des massifs par des vivaces, (hors jardinières). Le conseil approuve cette proposition.

2. Projet effacement chemin de la Guide :

Lecture de la proposition du SIDEC pour l'effacement de la basse tension au croisement du chemin de la Guide et route de la Saisse. Les propriétaires concernés seront sollicités

3. Travaux et entretien bâtiments (église, logements, pôle santé, foyer) :

▪ Chaufferie de l'Eglise : Sortie de Pierre Revol

2 devis reçus Revol Energie et Grandclément malgré les relances auprès d'autres entreprises.

Le conseil valide le devis de Revol Énergie pour un montant de 2240,35€ HT, moins disant pour une prestation similaire. Il faudra de plus une plateforme bétonnée, une barrière et éventuellement un toit, devis à réactualiser.

Ces devis seront soumis à l'approbation des conseils de Mesnois et Patornay

- **Logements** : installation d'un évier est nécessaire dans le grand appartement ainsi que la révision de la chaudière.
 - **Pôle santé** : les pannes de chauffage sont récurrentes, un courrier avec AR a été transmis à l'entreprise BONNIN. Une intervention est prévue samedi 2/12.
4. Travaux grande rue et place de la Fontaine (zone bleue) :
 Marquage à finir, arbres à planter, mobilier et abri-bus à monter.
 Zone bleue : horaires à définir avec les commerçants et les riverains, elle ne sera fonctionnelle qu'en janvier.
 Zone 30 : panneaux en place mais emplacements à valider par le CTRD.
4. Eau / assainissement :
1. Point sur travaux changement de conduite eau en ZA :
 Les raccordements devraient commencer, un différend a lieu avec un riverain concernant les eaux pluviales de la ZA bien que leur drainage n'ait pas été modifié.
 2. Renouvellement Délégation de Services Public (eau/assainissement) :
 Voir compte rendu de la rencontre avec M. le secrétaire général (point 2.3), le conseil décide de reporter le choix à un prochain conseil au vu de la réponse apportée ce jour
4. **TEPCV** :
1. Recrutement Service Civique :
 Comme prévu dans la convention TEPCV, la commune a procédé au recrutement d'un jeune en service civique pour un contrat de 6 mois il s'agit de M. Simon Marrull qui sera chargé de commencer l'évaluation du dispositif, d'accompagner l'animation et la mise en place d'un pédibus.
 2. Points sur les engagements : compte rendu réunion DREAL :
 Lors de la réunion du 14 novembre des TEPCV de Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL a fait part des modifications intervenues dans l'interprétation par le nouveau ministre des conventions, de leur financement, et de la lecture des calendriers prévisionnels de travaux : tout retard de plus de 3 mois entraînant des pénalités voire la perte de subvention sur cette action. Concernant Pont de Poitte la convention signée avec la ministre Ségolène Royal ne faisant pas mention de calendrier, nous aurions donc juste à respecter l'engagement de commencer les actions (signature devis) avant le 31/12 /2017. Une réunion en mairie a lieu avec les services de la DDT le 1^{er} décembre, et M. le secrétaire-général de la préfecture recherche confirmation auprès de la DREAL et du ministère.
 3. Devis à engager au 31/12/2017 :
Eclairage public chemin de la guide : malgré les modifications de travaux le conseil décide de poursuivre avec le moins-disant avec une clause stipulant que les travaux seront moins importants suite à l'enfouissement réalisé par ENEDIS et autorise Mme le maire à signer le devis auprès de l'entreprise GOYARD.
Isolation Pole santé : en attente du rapport final de l'audit énergétique d'ENERA, mais, à priori, seules les menuiseries extérieures et volets seraient à reprendre. Les devis sont en cours de réactualisation et seront présentés au conseil de décembre ainsi qu'aux communes de Mesnois et Patornay.
Isolation petite salle : Devis en cours de réactualisation suite à l'audit énergétique
Remplacement des vieilles lampes éclairage public par des LED : 3 devis reçus et le moins-disant est l'entreprise Pernot3E ; le conseil autorise Mme le maire à signer le devis.
Broyeur à végétaux : Plusieurs devis en attente.
Gestion différenciée des espaces naturels : L'association Brassica nous a envoyé un devis, et nous devons reconsulter la FREDON.
Cadastre solaire : 3 devis sont présentés. Un point technique est à revoir sur le devis de In Sun We Trust, le moins disant, qui pourrait de plus étendre le cadastre à toute la CCPL (surcoût à la charge de la CCPL)
 L'approbation sera prise au conseil de décembre.
 4. Réunion publique :
 Il conviendrait de faire une réunion publique pour présenter les différentes actions du TEPCV, et les travaux en cours sur la commune, ainsi que le stationnement de la zone bleue qui ne prendra effet qu'en janvier.
 Le conseil fixe cette réunion **au vendredi 12 janvier à 20h00, au foyer**

5. Point par M Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

En l'absence de M. Daniel Buisson, Mme le maire présente ce point

1. Tarifs 2018, taxe d'aménagement ;

A l'unanimité le conseil ne souhaite pas modifier la taxe d'aménagement.

2. RODP Orange ;

Comme chaque année il convient de délibérer pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les installations d'Orange. Pour 2017 celle-ci sera de 587€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 587€ pour la RODP 2017.

Une délibération sera prise

3. Affouage 2017/2018;

Lecture est faite du règlement d'affouage pour la campagne 2017/2018. Les coupes seront sur les parcelles 27 et 29, le montant de la taxe d'affouage sur ces parcelles est de 450€ pour 10 inscrits soit 45€ par affouagiste.

A noter que l'exploitation est interdite du 15 avril au 1^{er} septembre 2018, que les délais d'exploitation et d'enlèvement (à faire en sol portant) sont fixés au 31 octobre 2018 et que les bois en doivent pas entraver les chemins.

Après discussion le conseil approuve par 10 voix pour et 1 voix contre le règlement d'affouage et fixé à 45€ par affouagiste le montant pour 2017/2018.

Une délibération sera prise

6. RIFSEEP (modification obligatoire du système de rémunération des primes) ;

Mme le maire fait part de l'obligation d'instaurer un nouveau régime indemnitaire RIFSEEP tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel des agents de la commune en lieu et place du régime indemnitaire existant. Le RIFSEEP est composé d'une part obligatoire (IFSE) et d'une part facultative CIA non automatiquement reconductible tous les ans puisque liée à la manière de servir de l'agent.

Après présentation des possibilités, le conseil décide de retenir les points suivants : application de l'IFSE et du CIA uniquement à tous les agents titulaires, révision de l'IFSE tous les 2 ans, application du CIA après les entretiens annuels de l'année, le versement de l'IFSE sera maintenu pendant 270j en cas d'arrêt (hors congé maternité) puis diminuera de 1/30^{ème}/jour et sera mensualisé et le versement du CIA le cas échéant sera versé en 1 seule fois.

Le conseil valide à l'unanimité la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire avec les modalités précédemment définies.

7. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;

Bureau CCPL

Commissions économique : réflexion sur la mise en place d'une subvention à l'acquisition immobilière par la CCPL pouvant permettre débloquer des subventions régionales aux entreprises s'installant ou s'agrandissant sur le secteur.

Commission tourisme

Rencontre avec la directrice nationale du conservatoire du littoral

8. Questions diverses ;

Préparation du cinquantenaire du barrage de Vouglans en 2018 à l'échelle des 4 communautés de communes impactées par le barrage. Associations et bénévoles seront sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 50.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.